



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Procès-verbal du Groupe de Travail “Pêches Traditionnelles”

24 octobre 2017- Saint Jacques de Compostelle

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

En tant que Président du Groupe de Travail “Pêches Traditionnelles”, Basilio Otero souhaite la bienvenue à tous les participants et déclare être très heureux que cette réunion se déroule en Galice, car il est Président de la Fédération Provinciale des Confréries de Lugo. Puis il lance l'Ordre du jour annoncé dans la convocation.

POINT SUR LES INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION

Nouveau cadre technique + Règlement “Contrôle” + Consultation sur l'anguille

--Nouveau cadre d'intervention concernant les MESURES TECHNIQUES : Nous sommes en attente de la Décision de la COM prévue pour novembre. Le CC SUD a déjà adopté un avis, et chaque organisation pourra contacter ses eurodéputés pour transmettre les observations opportunes. Nous attendons les résultats de la Commission de la Pêche du Parlement Européen avant la négociation du Conseil des Ministres pour voir si nous devons faire quelque chose de plus au niveau du CC Sud.

--Nouveau CADRE de CONTRÔLE : On ne connaît pas véritablement la position de la COM en ce qui concerne une éventuelle modification du Règlement européen actuel. On connaît uniquement les résultats de l'évaluation intermédiaire de la COM, et on pourrait résumer en disant que le Règlement a amélioré les choses en Europe, mais que beaucoup de progrès restent encore à faire. Un rapport récent de la Cour des comptes européenne indique que le système actuel comporte des faiblesses et met en évidence les déséquilibres qui existent entre les États membres en termes de mise en oeuvre. Il est possible qu'on avance sur le sujet lors du prochain Séminaire prévu le 16 novembre à Bruxelles. Le CC SUD devra s'organiser une fois que la COM aura fait part de la méthodologie à suivre.

Plusieurs participants émettent des remarques à propos de ces nouveaux cadres techniques.





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

--CONSULTATION SUR L'ANGUILLE : Il s'agit de l'Avis 116 qui a été remis à la DG Affaires maritimes et pêche, et on attend de recevoir la réponse de cette même DG. On ne sait pas comment se passent les négociations avec les États baltes sur l'interdiction susceptible d'être également appliquée dans les eaux occidentales australes. Le président du GT, Basilio Otero, indique que cet avis lui convient, parce que mis à part le fait qu'il ne connaît rien à la pêche à l'anguille, il lui semble que ce document protège les pêcheurs des effets socio-économiques.

INCLUSION DES PROCESSUS DE DÉCISION ET AIDE APPORTÉE AUX PÊCHERIES TRADITIONNELLES

Bilan des Congrès de CONIL, de BURELA et de TALLINN

1- Basilio Otero parle du déroulement et du succès du "1er Congrès International de la pêche à faible impact, de la pêche artisanale et de la pêche à petite échelle" qui s'est tenu à **CONIL** (province de Cadix-Espagne) les 5 et 6 octobre, puis il laisse la parole à Nicolás Fernández, lequel explique que cet événement a pour vocation de permettre à ceux qui ne peuvent d'habitude pas faire entendre leur voix, comme les différents acteurs de la pêche à petite échelle, de se faire entendre davantage. Ce congrès a réuni quelque 150 participants, autour de 5 grands thèmes :

- 1- Le concept de pêche artisanale et/ou de pêche à petite échelle,
- 2- Le transfert d'expériences en matière de gestion de la pêche artisanale,
- 3- La coopération internationale du point de vue de la pêche artisanale,
- 4- La commercialisation du point de vue de la pêche à petite échelle,
- 5- Les patrimoines de la pêche artisanale : leur valeur économique, politique et culturelle.

Il considère que ce Congrès a été une réussite en termes de participation et il précise qu'ils sont en train d'envisager une prochaine édition pour 2020, ce qui laissera ainsi le temps d'analyser les avancées de la "Déclaration de Conil". Il remercie tous les participants (universités, Institut espagnol d'océanographie (IEO), Confréries, et autres organismes) et il espère qu'à partir du CC Sud, le message sera diffusé le plus possible.

2- À propos du Congrès "Réflexions sur la Pêche Artisanale" de **BURELA** (province de Lugo-Espagne), Basilio explique que la réunion prévue les 16 et 17 octobre avait été reportée aux 2 et 3 novembre, afin de coïncider avec la convocation du Ministère de la Pêche destinée à présenter les prévisions de l'ICES pour 2018.

3- Arantza Murillo, de l'AZTI, présente les conclusions de la Conférence de **TALLINN** (Estonie) qui a eu lieu il y a 2 semaines, qui était organisée par la DG Affaires maritimes et pêche, et au cours de laquelle on a analysé ce qui va se passer à partir de 2020. Il salue le fait que la COM





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

commence à recevoir des informations sur la pêche artisanale, et indique qu'il s'agissait là du 1er des 12 ateliers prévus.

On peut trouver sur Internet l'ensemble des présentations et des débats qui ont eu lieu lors de ces différentes manifestations (<http://emff-now-and-then.eu/index.html>).

La DG Affaires maritimes et pêche a mené une réflexion et posé des questions sur divers sujets :

-L'avenir du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) après 2020 : La DG Affaires maritimes et pêche réfléchit pour savoir s'il est nécessaire d'avoir un fonds destiné exclusivement et spécifiquement à la pêche ou s'il pourrait faire partie d'un fonds plus important pour la "Blue Growth" (la croissance bleue); même s'il paraît clair que cela va modifier la façon de travailler, et que les fonds devront être orientés en fonction des résultats.

-Il faut maximiser les synergies avec d'autres fonds. Il faut simplifier le cadre de fonctionnement, le FEAMP a été approuvé tardivement, et sa mise en application est très lente. Il est nécessaire d'avoir une meilleure efficacité et plus de sécurité au niveau juridique.

Ils ont posé une série de questions à plus de 300 représentants, dont la majorité étaient plutôt impliqués politiquement. Par exemple, seuls 26% étaient favorables au fait que les fonds soient destinés aux flottes artisanales. Arantza fait mention dans sa présentation du résultat d'une série de questions/de l'évolution du FEAMP et de ses perspectives d'avenir.

PAUSE CAFÉ

INCLUSION DES PROCESSUS DE DÉCISION ET AIDE APPORTÉE AUX PÊCHERIES TRADITIONNELLES

Présentation des résultats de l'étude menée par l'AZTI et par Benoit Guerin

Discussion avec les membres et perspectives

-Basilio Otero indique que Benoit Guerin n'a pas pu assister à la réunion d'aujourd'hui, mais qu'il a mis à notre disposition à tous son travail sur les "Actions destinées à renforcer les organisations de la petite pêche côtière" tant sur le site web du CC Sud qu'avec la publication d'une série d'exemplaires sous forme de livre sur support papier qui sont à la disposition de tous dans cette salle.





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

-Arantza Murillo, de l'AZTI, précise qu'il a également mis à la disposition du CC Sud la présentation de son projet concernant la pêche à petite échelle. Il rappelle les travaux réalisés pendant la phase 1 en 2016, relatifs à la structure de ces organisations, ainsi que son degré de participation, sa visibilité et son influence. Dans la phase 2 de diagnostic, il a effectué une série d'analyses des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) et rédigé un Guide de bonnes pratiques pour pouvoir mettre le projet en place dans les différentes régions, s'il présente un intérêt pour les flottes de pêche. Enfin, ils sont actuellement en train d'effectuer une analyse GAP. La phase 3 ou phase finale consistera à émettre des conclusions et des recommandations à l'issue du projet. Il explique tout cela en faisant une présentation Power Point...

Il demande aux participants s'ils ont des questions. Ils n'ont pas de questions. Il remettra au CC Sud la synthèse des discussions de Porto, qui est en attente d'envoi.

Il présente ensuite l'Enquête-Questionnaire en ligne qui a été adressée à tous les membres du CC Sud, à laquelle seulement 17 personnes ont répondu et que 15 autres ont commencé remplir sur Internet, mais sans aller jusqu'au bout. Il analysera les résultats préliminaires obtenus à partir du petit nombre d'enquêtes renvoyées complétées, ces résultats ne pouvant être considérés comme définitifs. En se basant sur les réponses obtenues, de nouvelles questions sont apparues :

- Que devrait faire le CC pour garantir la participation de ces organisations ?
- Quels critères devraient-elles se fixer pour participer aux groupes de travail du CC ?

Il demande la participation la plus large possible à l'enquête, qui a déjà été mise en ligne pour pouvoir fournir une meilleure représentation au niveau des réponses, afin que tout le monde puisse en bénéficier et obtenir de meilleures conclusions.

La dernière requête qu'il nous soumet consiste à répondre chez soi à 2 questions :

- 1) Une fois qu'un ensemble de bonnes pratiques a été défini, quels sont à votre avis les principaux obstacles qui existent au-delà de cette mise en place ?
- 2) Question ouverte concernant les recommandations qu'il est possible de faire.

(le vote se fait sur www.menti.com, 1ère question code 345515 et 2e question code 681418)

Le Président annonce qu'il y a 2 nouveaux thèmes qui ont été intégrés aujourd'hui à l'Ordre du jour, que l'on va désormais traiter et dont on va discuter :





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

-Francisco PORTELA ROSA : la problématique de l'exploitation éolienne le long des côtes du Portugal

-Francisco Portela Rosa veut attirer l'attention du CC Sud sur les domaines de la pêche traditionnelle qui sont soumis, de la part de grandes entreprises privées, à une grande pression qui influera sur les zones d'exploitation pour faire approuver l'exploitation éolienne dans l'espace maritime. Il avance qu'au CC Sud, on préserve la petite pêche côtière comme faisant partie du patrimoine, et que l'éolien ne peut pas avoir de conséquences sur la pêche. L'éolien est de surcroît soutenu par l'UE, et ils demandent ainsi au CC Sud qu'il s'engage à défendre la pêche traditionnelle devant l'UE afin que l'utilisation de fonds communautaires ne soit pas autorisée avec le consentement des États membres, en dépit de la réglementation existante.

-Basilio Otero insiste sur le fait qu'à Lugo, cette situation a été présentée à la presse sans consulter aucun groupement social du secteur de la pêche, et que surtout, ce sont les pêches traditionnelles qui subiront le préjudice le plus important.

-Nicolás Fernández parle de l'expérience de Cadix avec un fort impact dans la zone du Détroit de Gibraltar avec le passage des oiseaux entre l'Europe et l'Afrique. Il déclare être d'accord avec la présentation de M. Portela Rosa, et il explique que jusque dans sa zone géographique, les pêcheurs ont été accusés d'écorner la crédibilité du projet. Ça a été une période difficile de lutte, et finalement tout a été récusé.

-Serge Larzabal commente le cas français dans lequel les parcs éoliens s'inscrivent dans la politique environnementale, ainsi que ses engagements internationaux pour créer la suffisance énergétique du pays. On sait que le gouvernement s'est engagé à ce que des compensations économiques soient proposées aux professionnels subissant un préjudice, mais pour l'instant, ce programme est dans sa phase initiale et n'a pas encore été totalement traité et mis en oeuvre.

-M. Portela Rosa indique que les nouveaux générateurs testés au Portugal se placent sur des flotteurs, que leur résistance au vent et aux mauvaises conditions météorologiques a été prouvée, et qu'ils exerceront donc une forte pression sur les zones de pêche. Dans le cas du Portugal, il s'agit d'une entreprise portugaise basée sur des capitaux chinois, et dont le siège social est implanté à Madrid. Il demande que le Groupe de Travail traditionnel du CC Sud puisse présenter un avis selon lequel les fonds publics ne pourront pas être utilisés à ces fins.

Il est convenu que M. Portela Rosa présente un projet d'avis sur cet aspect spécifique pour la prochaine réunion.



